

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Α

Mesdames, Messieurs les Présidents des EPCI, membres du SMOP

Entrechaux, le 0 7 NOV. 2024

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Conformément aux statuts en vigueur, chaque Président des EPCI membres du Syndicat est invité permanent des réunions du Bureau. J'ai donc l'honneur de vous inviter à la réunion du <u>Bureau du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale</u> organisée dans les <u>locaux du SMOP à Entrechaux</u> le :

## Lundi 18 novembre 2024 à 10h30

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte rendu des réunions du 26 septembre 2024 et du 08 octobre 2024

Préparation du Comité Syndical du 27 novembre 2024 (projets de délibération à viser)

- Approbation du projet de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) de l'Ouvèze provençale
- 2. Programme d'actions hydromorphologiques : Validation du niveau d'ambition à développer par le SMOP
- 3. Projet de transfert de gestion du piège à embâcles et à matériaux du ruisseau Malguéri suite à la demande de la commune de Buis-les-Baronnies.

## Questions diverses

4. Point sur l'état d'avancement des chantiers en cours

Je vous prie de croire Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président, Jean-François PERILHOU

